

SEANCE DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes (aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et respecter les consignes de distanciation sociale) sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents :

MM. et Mmes Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Eric ARCHET - Grégory AUREL - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO DOMINGO

Représentés :

Camille LORENZO DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE

Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET

Secrétaire : Patrice BES

Compte rendu de la réunion du 24.11.2020 : adopté à l'unanimité

PROPOSITION DU CENTRE DE GESTION POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE (N° 01-2021)

Vu que le document unique est un document obligatoire dans les collectivités,

Vu les missions qui peuvent être assurées par le Centre de gestion du Tarn,

Vu la proposition du CDG pour l'élaboration du document soit en accompagnement (gratuit) soit clé en main,

Considérant la charge de travail pour l'élaboration de ce document,

Considérant que 5 jours sont nécessaires pour 3 phases (faire un état des lieux, la rédaction du plan de prévention en collaboration avec les élus et les réunions d'information et de restitution aux agents et aux élus) au tarif de 400 € la journée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- opte pour la prestation « clé en main » pour un montant de 2 000 €

- autorise M. le maire à signer la proposition d'intervention avec le centre de gestion.

FACTURE DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE (N°02-2021)

Suite au projet d'extension de la médiathèque,

Suite à l'estimatif des travaux,

Considérant le montant des travaux envisagés pour l'aménagement de l'entrée du village sur la RD922,

Considérant que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020 préalablement au vote du BP 2021,

Considérant que le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020,

Le conseil municipal, après délibération,

- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

- ouvre le programme 21318-285 - extension médiathèque pour 2 046 €

DELIBERATION POUR APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 922 (N° 03-2021)

Vu le compte rendu de l'appel d'offres,

Vu le montant des travaux résultant de l'analyse des offres s'élevant à 710 355.57 € HT décomposé comme suit :

- Lot 1 : 588 975.27 € HT

- Lot 2 : 9 960.30 € HT

- Lot 3 : 111 420 € HT

Le conseil municipal, après délibération,

- autorise M. le maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : COLAS pour 588 975.27 € HT

Lot 2 : Midi-Pyrénées pour 9 960.30 € HT

Lot 3 : MVM pour 111 420 € HT

- autorise M. le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région et de l'Europe,

- autorise M. le maire à solliciter les banques afin de contracter les emprunts nécessaires au financement des travaux.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS CET

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est possible de mettre en place un compte épargne temps. Il donne lecture de la délibération émise par le Centre de Gestion, qui précise les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que des modalités d'utilisation des droits. Après discussion, le conseil municipal décide le report de cette décision à une réunion ultérieure.

INSCRIPTIONS ECOLE

M. le maire informe le conseil que les inscriptions pour l'école se font dans la commune de résidence de l'enfant. Les dérogations demandées par les parents pour mettre leur enfant dans une autre école seront traitées entre les maires du lieu de résidence de l'enfant et du lieu d'accueil.

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

Mme GALLESIO informe le conseil

- que le mandat du conseil municipal enfant en place prend fin en mars 2021.

- que les élections pour le nouveau conseil municipal enfant composé de 7 élus auront lieu le 31 mars 2021.

- qu'un livret d'information à l'intention des électeurs de l'école a été élaboré avec délivrance d'une carte électorale pour l'occasion.

QUESTIONS DIVERSES

- BULLETIN MUNICIPAL : Jean François Dumontier indique que le bulletin sera terminé en fin de semaine. A l'intérieur seront glissés un calendrier et une carte de vœux. Il sera distribué le 1^{er} février par les services de la poste
- RD 922 : Le 1^{er} février, Francis YECHE a rendez-vous avec les sociétés concessionnaires des réseaux à savoir Orange, ENEDIS et le SAEP Gaillacois afin de planifier si besoin, leur intervention lors de l'aménagement de la RD 922 sous la couverture du maître d'œuvre en la personne de M. BERDEIL pour la société 2AU
- SDET et ENEDIS : Le 2 février, Alain Clergue reçoit le SDET et la SPIE pour finaliser l'implantation de 2 transformateurs venant en remplacement de celui du Mercadial et celui de la rue Mauzac. Ces 2 implantations ont été rendues nécessaires puisqu'au Mercadial les fils sont de type nus et donc non conformes aux normes actuelles. Celui de la rue Mauzac, détruit par un incendie, n'était pas assez puissant pour alimenter les nouvelles constructions dans ce secteur. Ce chantier est évalué à 500 000 € HT et reste à la charge d'ENEDIS et du SDET. La commune devra ensuite refaire les routes et rues dans tout ce secteur
- FIBRE OPTIQUE : Les conseillers sont surpris et outrés par la qualité de la pose des fils conducteurs de la fibre optique. Par endroits, ces fils contournent les arbres et donc seront rendus très vulnérables. Dans d'autres lieux, ils sont fixés sur des poteaux déjà existants, qui de ce fait se trouvent surchargés par le nouveau et cassent. C'est dommage de dépenser autant d'argent pour un résultat aussi décevant. M. le Maire portera les réactions du conseil municipal auprès du Président du Conseil Départemental pour inciter celui-ci à demander aux sociétés responsables de la pose de modifier radicalement leurs pratiques.
- COLLECTE DE PNEUS : Les décharges sauvages de pneus continuent, et pas seulement sur notre commune, mais partout ailleurs. Une commission intercommunale sera formée pour rechercher une société agréée pouvant prendre en charge tous ces dépôts. Cette commission sera élargie aux agriculteurs au travers de leurs syndicats professionnels en vue de faire disparaître les pneus agricoles maintenant interdits d'utilisation au niveau des couvertures des bâches d'ensilage.

- ROUTES : En 2020 le programme routier de notre commune destiné à refaire ou à améliorer la voirie n'a pas été réalisé dans sa totalité. Il sera donc mis en route courant 2021 et étendu à quelques autres secteurs.
- ECOLES : Emmanuelle GALLESIO rappelle que la prochaine réunion du conseil d'école aura lieu en visio le 8 février 2021. Elle rappelle qu'à la rentrée 2021, 28 classes seront supprimées et seulement 8 seront créées.
- COMMISSION FINANCES : La commission finances se réunira le lundi 1^{er} février à 9h à la salle de l'exécutif pour préparer le budget 2021. Il sera présenté pour discuter les orientations budgétaires lors de la prochaine rencontre.
- STATIONS D'EPURATION : Alain Clergue fait le point des améliorations qui sont apportées sur nos 2 stations d'épuration.
- CHIENS DANGEREUX : Un drame causé par des chiens rotweiller a conduit à la mort leur propriétaire, par ailleurs adjointe à la mairie de Senouillac. Une vigilance particulière est menée sur notre commune pour que ce type d'animal soit déclaré et être en règle avec la réglementation.
- Prochaine réunion : mardi 16 février 2021 à 20 h 30 à la salle des fêtes

(séance levée à 22 h 59)